



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 MAI 2015**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Vice-Présidente
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
- Mmes M. CALAME, M. GAY et A.-M. PUTTON
MM. R. BONO, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER
- M. R. GUNTER, Maire
M. P. BOUVIER, Adjoint
M. X. BEUCHAT, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mmes V. MORON et C. STROUDINSKY
- ABSENTS** : MM. C. BRUHIN et A. GOMEZ

En l'absence de Mme la Présidente, la dernière séance de cette législature est ouverte à 20h05 et présidée par **Mme la Vice-Présidente**.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

Moyennant une légère rectification, le procès-verbal est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Cimetière

M. Gunter constate que certaines tombes ne sont plus entretenues depuis longtemps. Une concession traditionnelle est de 20 ans, notamment dans les communes où il manque de la place, ce qui n'est pas le cas pour l'instant à Chancy. Plusieurs d'entre elles sont donc très anciennes. Un inventaire des tombes à l'abandon a été établi. Une lettre sera envoyée aux familles connues, avant la communication officielle dans la FAO, afin d'obtenir leur position/décision quant au renouvellement ou désaffectation de la concession.

b) Burkina Faso

M. Gunter donne des informations suite à l'Assemblée générale annuelle tenue le 30 avril dernier

à Laconnex. L'année comptable correspondant à l'année scolaire, les comptes 2013-2014 montrent un résultat positif de CHF 2'246.--, très bonne nouvelle comparativement aux années précédentes clôturées avec des résultats négatifs. Il est lié à une commande de l'Etat pour la fabrication de charrues, charrettes, tables et bancs; ce qui a représenté une jolie rentrée financière.

En ce qui concerne l'année scolaire 2014-2015, 140 élèves suivent les cours (comme l'an dernier). L'accueil pourrait être plus important mais les parents devant payer l'écolage, tous les postes ne sont pas occupés. Une idée de parrainage a donc été lancée et 40 enfants en ont bénéficié.

Globalement, les récoltes de légumes ont été bonnes mais l'ensemble de la surface est trop important pour être arrosé, notamment les grandes cultures comme le maïs. Le manque de pluie se fait donc quand même sentir. Une collecte de fonds ainsi qu'une donation exceptionnelle ont permis l'acquisition et l'installation d'un moulin à céréales, ce qui permettra de les moudre et de vendre le surplus.

Les dix personnes ayant voyagé en octobre ont décidé de tenir un stand au marché de Laconnex du 20 juin prochain afin de faire de la publicité pour l'Association et le repas de soutien du 19 septembre 2015. Outre les parrainages, des cartes de « membre ami » seront créées et vendues au prix de CHF 50.--.

S'il est évident qu'officiellement un autre représentant de la Commune se rendra aux séances de l'Association, **M. Gunter** continuera à œuvrer pour cette cause à titre personnel car ce qu'il a vu lors de sa visite lui tient à cœur. Il souhaite par ailleurs que Chancy continue à soutenir financièrement ce projet. Dardagny se désengageant, Cartigny diminuant sa subvention d'année en année, l'Association va essayer de trouver d'autres sponsors et soutiens afin de pouvoir combler ce manque. L'engagement de Philippe Lädermann ainsi que la proximité et la volonté de Victor (responsable sur place) rendent l'investissement plus simple et plus clair. **M. Gunter** indique encore que l'aide étatique promise il y a trois ans n'a toujours pas été versée... d'autant qu'actuellement il s'agit d'un gouvernement provisoire.

M. Bono mentionne l'évolution de ces dernières années afin que les personnes sur place puissent petit à petit « s'autogérer ». La Champagne a été impliquée dans cette association depuis le début et c'est pourquoi il lui semble important de poursuivre cette action, même si l'autonomie du centre n'est pas garantie à terme.

M. Gunter relève que l'idée de micro-crédit pour l'association des femmes (qui s'occupe des cultures) a fait son chemin et les CHF 400.-- de départ commencent à faire boule de neige. Cependant, les frais de fonctionnement de l'école, (notamment des enseignants), sont assez conséquents et l'Association peine à devenir autonome à ce niveau-là. En revanche, au niveau du matériel, c'est un peu plus aisé. Par exemple, un atelier de réparation en mécanique automobile avait été équipé, mais depuis 2 ou 3 ans il n'y a plus d'apprenti dans ce domaine. Il a donc été suggéré à Victor de changer d'optique et de faire un atelier motos et vélos, correspondant mieux à la réalité et représentant l'avenir.

c) Rives de Chancy

M. Beuchat communique le report de l'audience prévue sur site du 24 avril au 3 juin prochain. Il reviendra donc sur le sujet prochainement.

d) Réaménagement du centre du village

M. Beuchat annonce que la demande d'autorisation de construire a été déposée.

En outre, **M. Beuchat** confirme la visite de jeux existants au parc du Pommier (Grand-Saconnex) pouvant s'apparenter à ce que Chancy envisage d'installer. Une séance de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie suivra la visite, mais celle-ci est ouverte à tous les Conseillers municipaux, les futurs y seront également conviés, car finalement ce sont eux qui voteront ce crédit. Le bureau d'Urbaplan pourra ensuite chiffrer le projet dont le crédit sera voté au

Conseil municipal du 23 juin afin que les travaux puissent démarrer en automne dans ce secteur.

En effet, les jeux actuels tombant en décrépitude, il est important de les changer avant de devoir fermer le parc sous peine que la Commune soit responsable en cas d'accident.

e) Chemin des Raclerets

M. Beuchat annonce que toutes les signatures des propriétaires ont été obtenues.

Toutefois, compte tenu des immeubles prévus dans le reliquat constructible de la parcelle n° 3576 (PLQ Raclerets/Champlong), **M. Beuchat** a demandé au responsable de l'assainissement s'il fallait prévoir quelque chose pour l'alimentation de ces nouvelles habitations qui pourraient voir le jour d'ici deux à trois ans ... et effectivement le collecteur d'eau pluviale actuellement sous la route sera trop petit ...

En parallèle des travaux de modération de trafic validés par le Conseil municipal et ayant obtenu l'accord des propriétaires, dont la demande d'autorisation va être déposée, il va donc falloir étudier le remplacement du collecteur, ce qui retardera un peu le début des travaux. En outre, le coût de la totalité va probablement dépasser le seuil des marchés publics, ce qui nécessitera une publication dans la FAO et impliquera également des délais supplémentaires.

M. Beuchat précise que ce changement de collecteur n'affectera toutefois pas le budget de fonctionnement car il sera pris en charge par le nouveau fonds intercommunal d'assainissement.

M. Bono demande si lorsqu'il y a des travaux, la Commune en profite pour demander la pose de tube pour la fibre optique.

M. Beuchat lui répond que pour toutes les routes cantonales ouvertes récemment, il a insisté auprès des SIG pour une pose de tube en attente. Certaines ont malheureusement été refusées par manque de budget ou parce que, compte tenu des normes d'écart entre les différents tubes - électricité, eau et fibre optique -, cela nécessitait une fosse plus large. Pour le chemin des Raclerets, cela devrait être possible.

f) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Beuchat indique qu'une commission fera suite à la visite de l'immeuble communal de l'entrée du village. Deux variantes s'opposent, soit une rénovation simple sans changement de structure (uniquement amélioration de l'isolation énergétique + intérieurs), soit un rehaussement d'un étage supplémentaire impliquant des travaux évidemment plus importants. L'avant-projet avait été largement décrit lors du Conseil municipal de septembre 2014. Il s'agit donc d'étudier un projet plus approfondi avec les inconnues de l'époque maintenant connues et prendre une décision ferme, qui devra être validée d'ici juin.

M. Bono souligne le financement assez lourd en rapport aux derniers investissements d'achat de parcelles et estime nécessaire d'avoir un retour affiné sur les chiffres.

M. Beuchat confirme l'impérativité d'un chiffrage explicite des deux variantes. Il est clair que les travaux ne seront faits que dans 2-3 ans, mais les tuyaux devant être changés urgemment, doivent l'être en conséquence.

M. Bouvier indique en outre que certains logements sont laissés vacants en fonction de la décision qui interviendra et qu'ils ne peuvent le rester à long terme sans justification.

4. RAPPORT DE COMMISSION

a) Rapport de la commission des finances du 22 avril 2015

Mme la Vice-Présidente passe la parole à **M. Bono**.

M. Bono relève un exercice 2014 meilleur que prévu. C'est une bonne nouvelle pour la Commune.

Le maintien des charges à un niveau acceptable ainsi que plusieurs événements extérieurs ont eu un effet favorable à Chancy.

M. Beuchat complète, certes il y a eu plusieurs bonnes surprises, mais plus constant, les nouveaux habitants commencent à payer leurs impôts sur Chancy, ce qui équilibre un peu l'augmentation des charges (école, parascolaire ...).

M. Gunter donne quelques précisions supplémentaires au sujet du désenchevêtrement des tâches commune/canton pour éviter les doublons; ce qui concerne évidemment les grandes communes et la ville de Genève. Pour l'instant le projet de loi concernant le changement du lieu d'imposition est un peu en « stand by » mais demeure à l'ordre du jour, ce qui a été clairement annoncé par le Conseil d'Etat. C'est de toute façon le seul moyen pour que les petites communes puissent espérer s'en sortir sans la prérequation financière actuelle.

M. Bono demande s'il y a des remarques particulières sur le rapport. Il mentionne qu'il est à disposition pour répondre aux questions éventuelles et remercie les personnes ayant participé à cette séance.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

b) Proposition relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

c) Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la transformation du bâtiment abritant le parascolaire, sur la parcelle n° 2845 de la commune de Chancy

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

M. Beuchat remarque que l'utilisation du terme « ancien presbytère » intervient dans deux cas différents (achat de ce bâtiment en 2007 et achat de la parcelle n° 2845 en 2014). En l'occurrence, il s'agit en réalité d'une dépendance de l'ancien presbytère. Il craint que ceci prête à confusion.

Mme Spencer lui répond que la délibération comporte les termes de celle adoptée à l'époque.

M. Gunter suggère que le secrétariat se renseigne auprès de la Surveillance des communes s'il n'est pas possible de modifier légèrement la dénomination des bâtiments afin qu'il n'y ait pas de confusion possible.

L'ensemble du Conseil municipal (8 oui) est d'accord de voter cette délibération même si son titre devait être modifié par la suite.

M. Gunter donne encore quelques explications relatives au dépassement. Le crédit d'investissement pour les travaux a été voté en avril 2007. Il y a eu passablement de problèmes, notamment liés à l'architecte, mais également à certains services de l'Etat, la CMNS et la Sécurité entre autres. L'autorisation a finalement été délivrée pratiquement deux ans après le dépôt de la demande. Ensuite, et en cours de procédure, l'Office des patrimoines et des sites a décidé d'en faire un bâtiment classé et pour cela d'ouvrir une procédure visant à l'inscrire dans l'inventaire. Devenu un bâtiment classé, la Commune a été obligée d'utiliser de véritables pierres de taille lors de la rénovation, ce qui constitue la plus grande partie du dépassement. Puis il y a eu « la saga véranda », premièrement définie avec une structure en bois, refusée par la CMNS qui souhaitait une structure métallique. La commission des travaux a donc pris la décision de faire uniquement une marquise et pas de véranda.

Avec l'augmentation des enfants fréquentant le restaurant scolaire, la véranda est devenue nécessaire pour pouvoir l'utiliser comme vestiaire. Mais la dalle initiale a dû être cassée pour faire la mise à niveau, il a donc fallu la refaire ... En bref, les modifications exigées par les différents services de l'Etat (escalier intérieur, sortie de secours ...) constituent un dépassement global de CHF 190'000.--. Petite touche positive, le crédit mobilier d'un montant de CHF 210'000.-- n'a pas été totalement dépensé et la Commune a réalisé une économie de CHF 115'000.-- (une partie des tables et des chaises nous a été cédée), ce qui rééquilibre un peu...

M. Gunter termine en disant que s'il est vrai qu'il est ennuyeux de faire voter un dépassement par un Conseil municipal qui n'a pas voté le crédit, il souhaite toutefois que ce compte soit bouclé avant la fin de la législature présente. En outre, il indique encore que l'architecte aurait dû faire une demande de subvention auprès de la CMNS, à laquelle Chancy a droit puisqu'il s'agit d'un bâtiment classé ... l'Exécutif s'en chargera.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

d) Proposition relative à l'adoption du nouveau statut du personnel de la commune

Mme la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

M. Gunter résume brièvement la création de statut pour le personnel de la Commune et indique que cela a fait l'objet de discussions au niveau des communes de la Champagne. En effet, exceptées Aire-la-Ville et Avully, aucune des communes n'avait de statut propre à elles. Suite au problème rencontré au sein du personnel chancinois, il a été jugé nécessaire de créer ce document. Avully ayant un peu d'avance et avec son accord, Chancy a pris son statut comme base, tout en le comparant avec d'autres. Celui-ci avait été préalablement validé par un juriste. Chancy a fait quelques modifications mineures (non fondamentales), revalidées par un homme de loi ainsi que par la Surveillance des communes.

Ce statut a été présenté aux collaborateurs qui ont pu s'exprimer librement à ce sujet. Comme le prévoit la loi, le Conseil municipal doit entériner ce document. Pour que tout soit clair, les membres du Conseil municipal ont également reçu le règlement du personnel bien que ce document soit du ressort unique de l'Exécutif.

Quelques questions sur les tâches à déléguer au secrétaire communal (article 3) ainsi que sur les

salaires (échelle des traitements) sont posées mais restent purement rhétoriques.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Putton remercie MM. Bono et Oberson pour le Chancynet Café, beau projet très apprécié par les participants, ainsi que pour le site internet qu'elle trouve très convivial et agréable. Elle remercie ensuite Mme Calame et le secrétariat pour leurs réponses rapides et l'aide à l'édition du ChancyLien ainsi que Mme Giannattasio pour le nombre d'articles transmis.

b) Commission des bâtiments et travaux

Mme Herzig Davidovic rédigera un rapport suite à la séance du 12 mai dernier, annonçant notamment la validation unanime de l'isolation de la véranda (annexe de la salle communale).

M. Bouvier reprend les projections d'inscriptions au restaurant scolaire. Il rappelle que l'actuel restaurant scolaire ne sera probablement pas en mesure d'absorber l'augmentation des enfants et peut-être sera-t-il nécessaire de mettre en place son service dans la véranda de la salle communale. La commission des bâtiments et travaux a donc vu une présentation d'un projet assez complet; elle a retenu le projet de base concernant l'aspect thermique du bâtiment (très énergivore) allant dans le sens de l'audit de Signaterre. Il souhaite présenter ce projet au prochain Conseil municipal afin que les travaux puissent démarrer courant août 2015.

M. Beuchat ajoute que même si la délibération concernant ces travaux est acceptée en juin, il est probable, vu la nécessité de déposer une demande d'autorisation de construire, que la CMNS ralentisse le projet. Quoi qu'il en soit les enfants seront accueillis de façon correcte, car il est possible de le faire dans la salle communale. Cependant cela ne peut être que temporaire à cause des contraintes et de la surcharge de travail pour les employés communaux liées aux locations (nettoyage et rangement des tables utilisées par les enfants).

M. Hugon demande combien de temps prendront lesdits travaux.

M. Meylan indique une durée de 3 semaines. Il précise en outre que ce projet a été présenté à la responsable de la région au sein de la CMNS en même temps que celui du réaménagement du centre du village, afin de la consulter en amont de la dépose de la demande d'autorisation. Il est en effet plus facile de passer par une consultation que d'argumenter une défense si le préavis de la CMNS est négatif.

c) Divers

Mme Herzig Davidovic remercie les Conseillers municipaux actuels pour les deux législatures effectuées ensemble et souhaite une bonne continuation à ceux qui poursuivent leur mandat. Elle adresse également ses remerciements à Mme Spencer avec qui elle estime avoir collaboré efficacement.

Mme Calame est heureuse d'avoir pu utiliser le parascolaire pour le brunch de l'association Architectures et indique que cet événement aura lieu une fois par mois jusqu'en décembre 2015. Pour la suite, elle aimerait que l'entreprise Sicli soit enfin contrôlée au sujet de la pollution qu'elle commet sur son terrain d'exercices au bord du Rhône, que la chaudière à bois soit efficiente et que les promoteurs (que l'on ne citera pas) n'aient plus la possibilité de construire sur la Commune. Elle termine en remerciant pour le soutien reçu dans le cadre de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie et relève que ce fut une « expérience forte ».

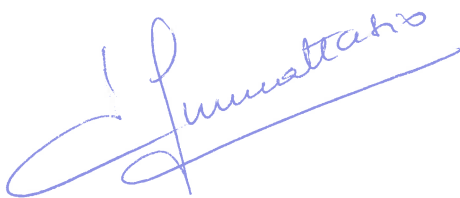
Mme Putton mentionne une pétition contre l'extension des horaires de l'aéroport et encourage l'ensemble des Conseillers à signer et faire signer celle-ci.

Mme Giannattasio prononce son discours de remerciements aux membres du Conseil sortants ainsi qu'à **M. Gunter**.

M. Bouvier annonce la soirée d'au revoir à **M. Gunter**, après 24 ans de séances en Mairie pour lesquelles il le remercie sincèrement. Il est certain qu'il n'a pas raté une seule séance tout en gardant le même plaisir, la même conviction, faisant preuve à la fois d'énergie et de patience pour les gens de la Commune et le secrétariat. La fête se déroulera le vendredi 19 juin 2015 à la salle communale. Il se lève et enjoint les Conseillers municipaux à faire de même pour un applaudissement nourri dédié à **M. Gunter**.

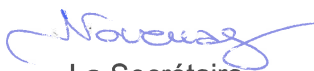
M. Gunter prend la parole à son tour pour un discours. Il remercie **MM. Bouvier** et **Beuchat** pour leur appui indéfectible durant ces huit dernières années. L'Exécutif étant un véritable travail d'équipe, il est nécessaire d'aller de l'avant dans cet esprit. Il relève également qu'il a ressenti ce même élan au sein du Conseil municipal durant cette dernière législature, élan nécessaire pour faire avancer les différents projets communaux. Le bon sens étant un mot d'ordre important au sein de nos petites communes. Il remercie l'ensemble des Conseillers municipaux pour leur travail et leur investissement au sein des commissions. Il relève ensuite l'importance du travail du personnel communal, reflétant par divers biais, l'image de marque de la Commune. Il souhaite que les futurs élus poursuivent dans cet esprit constructif.

Mme la Vice-Présidente lève la séance à 21h40.



La Vice-Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio

La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz

